

# Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du code de l'environnement

## Dossier graphique



**PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 (A4)**

## **PLAN DES ABORDS AU 1/2500 (A2)**

Le plan des abords présente l'occupation des sols aux abords du site, dans un rayon de 300 mètres autour des limites de l'installation (1/10<sup>ème</sup> du rayon d'affichage). Le plan est au 1/2 500ème.